

## TESTS ET DEPISTAGE

### Les conditions pour se faire tester

Les tests virologiques (RT-PCR) sont effectués dans des centres de dépistage dont la liste est disponible sur le [site Internet sante.fr](https://www.sante.fr) ou sur le site Internet de votre Agence régionale de santé.

- Vous pouvez bénéficier d'un test de dépistage, à **vosre demande et sans prescription médicale**, sans même présenter de symptômes. Il est intégralement pris en charge par l'assurance maladie. Ces dispositions sont également applicables aux personnes qui ne sont pas assurés sociaux.

Notamment **au retour des vacances** : Ne pas hésiter à se faire dépister en signalant le lieu de villégiature, la fréquentation d'une zone de forte circulation virale dans le pays d'où vous revenez, et **en cas de doute sur une exposition à risque (lieux de convivialité, lieux festifs où les gestes barrières ne pouvaient pas être respectés)**.

- **Si vous avez été identifiés comme cas contact**, vous serez contacté par les services de l'Assurance Maladie qui vous demanderont de rester en « **quatorzaine préventive** » et vous indiqueront quand réaliser votre test (immédiatement si vous vivez dans le même foyer que la personne contaminée, ou en observant un **délai de 7 jours** après votre dernier contact avec cette personne, si vous ne vivez pas avec elle). Vous devrez alors prendre rendez-vous dans un lieu d'examen médical. Aucune prescription médicale ne vous sera demandée

### Marche à suivre pour se faire dépister

#### 1. Je ne présente pas de symptômes et je souhaite me faire dépister :

- Je peux bénéficier d'un dépistage **sans prescription médicale**, sans même présenter de symptômes. Il est intégralement pris en charge par l'assurance maladie ;
- J'identifie le centre de dépistage le plus proche de chez moi sur le site [sante.fr](https://www.sante.fr) ou sur le site Internet de mon Agence régionale de santé, et je le contacte pour prendre rendez-vous ;
- Je suis en général informé des résultats 24 heures plus tard ;
- Je respecte strictement les gestes barrières et porte un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire.

**2. Je présente des symptômes comme des difficultés respiratoires, de la toux, de la fièvre, des courbatures, de la fatigue inhabituelle, une perte de goût ou d'odorat, des maux de gorge ou de tête :**

- **L'accès au test et à son résultat me sera facilité par un circuit de dépistage dédié ;**
- **Je porte systématiquement un masque grand public en contact avec d'autres personnes à l'extérieur ;**
- **Je contacte au plus vite un médecin, afin d'organiser une téléconsultation ou une visite à domicile si possible, ou une consultation en cabinet sur plage aménagée.** En cas de difficulté à entrer en contact avec un médecin, je peux contacter des médecins de garde. Pour cela, je peux composer le 0 800 130 000, me renseigner sur Internet, ou m'adresser à ma pharmacie ou mon laboratoire d'analyses médicales pour connaître la liste des médecins de garde. En cas d'urgence ou de signes de gravité (difficultés respiratoires, essoufflements, malaises, etc.), je peux composer le numéro 15 ;
- J'identifie le centre de dépistage le plus proche de chez moi sur le site sante.fr ou sur le site Internet de mon Agence régionale de santé, et je le contacte pour prendre rendez-vous ;
- Je me rends au centre de dépistage avec ma carte d'identité, ma Carte Vitale (et mon ordonnance, le cas échéant) pour faire le prélèvement ;
- Je rentre chez moi et je reste confiné en attendant les résultats du test ;
- Je suis en général informé des résultats 24 heures plus tard.

**3. J'ai été identifié comme "personne contact" par un médecin généraliste ou par l'assurance maladie :**

- **Je porte systématiquement un masque grand public en contact avec d'autres personnes à l'extérieur ;**
- **Je contacte un centre de dépistage** (liste disponible sur le site sante.fr) pour prendre rendez-vous. **Le test doit avoir lieu immédiatement si vous vivez dans le même foyer que la personne contaminée ou en observant un délai de 7 jours après votre dernier contact avec cette personne, si vous ne vivez pas avec elle ;**
- Je me rends au centre de dépistage avec ma carte d'identité et ma Carte Vitale pour faire le prélèvement ;
- Je rentre chez moi et **je reste confiné en attendant les résultats du test ;**
- Je suis en général informé des résultats 24 heures plus tard ;
- **Définition d'un cas contact :** **En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact :** hygiaphone ou autre séparation physique (vitre) ; masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas ou le contact ; masque

Le 25/08/2020

grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas et le contact, toute personne :

- **Ayant partagé le même lieu de vie** que le cas confirmé ou probable ;
- **Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée** (ex. **conversation, repas**, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque ;
- Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
- **Ayant partagé un espace confiné** (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) **pendant au moins 15 minutes** avec un cas ou **étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement** ;
- Etant élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l'université).